

Mardi 4 décembre 2012

Supplément au Bulletin S3 Bordeaux N°189  
de septembre - octobre - novembre 2012  
Directeur de publication :  
JP MERAL - 1014 S 07145

### Sommaire

Edito  
LPC urgent d'attendre  
Consultation sur la loi d'orientation  
Etats généraux  
Loi d'orientation  
Stage

# Le collège ne voit toujours rien venir... ou la tempête ?

Les collègues de collège attendaient avec impatience les 1<sup>ères</sup> mesures du ministre de l'Éducation Nationale. Durant la campagne, Vincent Peillon avait semblé sensible aux arguments du SNES sur le LPC et avait même déclaré que « le LPC sera suspendu ».

Au final peu de mesures concernant directement le collège à part la suspension des DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance), la remise en cause des ERS (établissements de réinsertion scolaire) et l'évaluation des internats d'excellence.

Aucune des mesures demandées par le SNES dans son plan d'urgence concernant le collège (abandon du LPC, des ECLAIR, de l'assouplissement de la carte scolaire...) n'a été obtenu. Pourtant, ces décisions qui ne coûtaient rien budgétairement auraient pu symboliser que le « changement c'est maintenant ». Il faudra attendre la loi d'orientation dont pourtant les premières annonces sont plus qu'inquiétantes.

Et en attendant, cette impression surréaliste que rien ne s'est passé.. Avec des classes surchargées et peu de moyens pour faire réussir les élèves, il faut encore et toujours continuer d'effectuer toute une série de tâches inutiles, chronophage et sans intérêt dont on voit mal comment leur maintien se justifie au vu de leur inefficacité. Dans certains collèges, les collègues sont biens seuls face à la pression mise par leurs chefs établissement pour continuer de mettre en place ces mesures. La seule perspective dans l'immédiat donné aux enseignants est la simplification des mesures d'attribution du LPC en attendant une énième version. On est très loin de ce que voulaient les personnels. Il faudra attendre la loi d'orientation dont pourtant les 1<sup>ères</sup> annonces sur un cycle commun CM1-CM2 et 6ème sont très inquiétantes.

Le ministère ne veut pas lâcher sur ce sujet du Socle et du LPC qui sont des points d'appui pour une réelle transformation en profondeur du second degré soutenu par une partie des syndicats (SGEN CFDT et SE UNSA) dont le but est la primarisation du collège qui se fera au dépens de nos statuts et missions. Rien évidemment sur une amélioration des conditions d'exercice en collège. La majorité a changé mais l'enjeu reste le même.

Il faut donc toujours mener campagne contre le livret et le socle et ne pas se laisser endormir par des mesures d'allègement Il faut aussi réclamer les moyens dont le collège a besoin pour fonctionner et permettre la démocratisation du système scolaire.

*Fabienne Sentex*

*Responsable du secteur collège - SNES Bordeaux*

# LPC Urgent d'attendre

Dans sa lettre à tous les personnels du 26 juin, Vincent Peillon annonçait que « **La conception et les composantes du socle commun seront repensées.** » et le LPC « **connaîtra des simplifications indispensables** ».

Le 27 septembre 2012 paraissait au BO une note de service qui correspond à ces 1<sup>ères</sup> annonces en définissant les conditions de mise en œuvre du LPC pour l'année 2012-2013.

Le LPC est maintenu avec ses 7 compétences. Pour les élèves « ne rencontrant pas de difficultés particulières », il faut désormais valider les sept compétences sans renseigner les domaines et les items.

Si l'acquisition d'un des sept compétences fait l'objet de discussion entre les enseignants, il faut alors remplir les domaines.

Une attestation de validation d'une seule page sera remise aux parents.

Les modifications du livret sont en cours et devaient être examinées lors d'un CSE en octobre.

En conclusion, il est urgent d'attendre. Aucune pré validation n'est désormais nécessaire car l'attestation se valide en entrant directement par les compétences. Une nouvelle application informatique sera disponible en décembre. De plus le contenu du LPC doit lui aussi être simplifié.

Sur le fond, pourtant rien n'a changé le socle et la logique de l'évaluation par compétences sont toujours là. La simplification est une habile manœuvre pour acheter la paix sociale dans les établissements et sauver ce qui peut l'être des précédentes mesures. Une sorte de « il faut tout changer pour ne rien changer ». Notre objectif est toujours le même la suppression du socle note doit être seulement une étape dans la future disparition et non pas un moyen de pérenniser ce que refusent les collègues. L'urgence est bien de construire un grand projet culturel commun pour le collège pour faire mieux rentrer les élèves dans les apprentissages et assurer une réelle démocratisation de l'école. Cela doit s'accompagner d'une amélioration des conditions de services dans les collèges.



Dans l'académie de Bordeaux, ont eu lieu des consultations pour préparer la future loi d'orientation. L'une d'elle portait sur la liaison Ecole-Collège. Plusieurs établissements sont venus présenter leur projet et leurs expérimentations autour de ce thème : échange de service pour le collège de Vergt, classe sans note pour le collège Bourg, classe jazz au collège d'Oloron Ste Marie, fiche de suivi du primaire à la 6<sup>ème</sup> pour le collège Léonard Lenoir...

## Consultation sur la loi d'orientation

On peut tirer plusieurs conclusions de ces expérimentations. Elles reposent sur une minorité de collègue et leur volontariat. Elles se font sans que des moyens importants soient mis à disposition des établissements, voire même sur moyens propres comme l'a souligné le recteur lors de sa conclusion. L'évaluation a été faite par les acteurs de l'expérimentation et se base la plupart du temps sur des impressions, du vécu.

Au final, pas de grand débat sur ce qu'il faudrait pour réellement refonder l'école. Des discussions autour des expérimentations comme seuls modèles. L'impression étrange qu'il suffit de pas grand-chose pour réussir. Il faudra juste expérimenter à tour de bras et accepter la disparition de notre statut.

Bien sûr rien d'inquiétant si ce n'est que ces consultations vont alimenter les propositions de la future loi d'orientation !!!

## Etats généraux du Second degré : synthèse parisienne

Les délégués de l'Académie de Bordeaux ont pu participer à 4 ateliers et se sont retrouvés en plénière dans la salle du théâtre du gymnase pour d'abord faire le constat des retards accumulés dans les domaines pédagogiques, matériels et de métier, puis avancer les revendications pour permettre aux élèves comme aux personnels de disposer de meilleures conditions de réussite scolaire et de travail.

Refus des réformes qui de l'avis général conduisent à exclure les élèves et à renoncer aux ambitions pédagogique comme le socle commun, le LPC en collège et/ou l'AI en lycée. Refus d'un service public qui perd son caractère national à travers les expérimentations, l'autonomie ou la régionalisation des CPSY par exemple. Enfin de l'avis général, il est essentiel de porter très vivement nos revendications dans l'action compte tenu notamment des premières décisions gouvernementales.

# Loi d'orientation



En concentrant les moyens sur le 1<sup>er</sup> degré, la stratégie actuelle du ministre est de permettre aux élèves ne pas être en échec à l'école primaire pour entrer ensuite, avec réussite dans les enseignements du second degré. Cette analyse a au moins le mérite de reconnaître que ce n'est pas au collège que naissent les difficultés des élèves.

Mais le collège peut-il pour autant attendre que les effets de ces mesures soient sensibles ? Peut-il se contenter des 1<sup>ères</sup> propositions faites dans le cadre des négociations autour de la Loi d'Orientation, consistant à créer un cycle commun CM1-CM2 et 6<sup>ème</sup> et à développer des expérimentations dérogatoires aux statuts et aux contenus ?

Doit-il se satisfaire d'un simple toilettage du socle auquel on se contenterait de rajouter le mot culture ?

Au contraire, le collège a besoin d'une réelle refondation qui est synonyme de rupture avec la politique menée par les précédents ministères et rendra possible une scolarité obligatoire de tous les élèves jusqu'à 18 ans.

Pour cela, le collège doit rester dans le second degré. Le socle doit être supprimé. Si la liaison CM2-6<sup>ème</sup> doit être renforcé, elle ne doit pas l'être sur le modèle des écoles socle dont le but est de permettre la bivalence voir la polyvalence, les échanges de services.... Il faut remettre à plat les programmes pour permettre une véritable continuité du primaire au lycée, développer de véritables temps de concertation inscrit dans le temps de travail entre les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et du second degré afin de construire cette continuité pédagogique.

Une grande partie des réformes engagées par le précédent gouvernement doit être supprimée (EIST, note de vie scolaire, épreuve orale d'Histoire des arts, les expérimentations sur les écoles du socle, les nouvelles épreuves du DNB...)

Pour accueillir tous les publics du collège, il faut aussi donner aux établissements les moyens de fonctionner : augmenter le nombre de surveillants, renforcer les équipes pluriconfessionnelles en renforçant notamment le rôle des CO-PSY, payer les heures de vie de classe, abaisser le nombre d'élèves par classe, développer le travail de groupe...

Il s'agit d'améliorer les conditions d'exercice et de mettre fin à la dénaturation de notre métier. Il faut donc peser sur le débat. La 1<sup>ère</sup> étape est de signer la pétition « appel pour le second degré » (<http://www.bordeaux.snes.edu/>) pour obliger le ministère à nous entendre.

# Stage

## Le collège à l'heure de la nouvelle loi d'orientation.



**SNES Bordeaux**  
138, rue de Pessac  
33000 Bordeaux  
Tél. 05 57 81 62 40  
email : s3bor@snes.edu

Permanences  
du lundi au vendredi  
de 14h à 17h30

**SNES Dordogne**  
Bourse du Travail, rue Bodin  
24000 Périgueux  
Tél : 05 53 05 17 58  
Fax : 05 53 05 17 57  
email : snes24@wanadoo.fr

**SNES Gironde**  
138, rue de Pessac  
33 000 Bordeaux  
Tél : 05 57 81 62 44  
Fax : 05 57 81 62 41  
email :  
s2gironde@bordeaux.snes.edu

**SNES Landes**  
Maison des syndicats  
97 Place Caserne Bosquet  
40000 Mont de Marsan  
Tél : 05 58 93 39 35  
Fax : 05 58 05 92 65  
snes40@orange.fr

**SNES  
Lot et Garonne**  
14, rue Jean Terles  
47000 Agen  
Tél/Fax : 05 53 47 13 47  
email : snes47@wanadoo.fr

**SNES  
Pyrénées Atlantiques**  
66 rue Montpensier  
64000 Pau  
Tél : 05 59 84 22 85  
email : snes64@wanadoo.fr

➔ Un point sur le livret personnel de compétences.

➔ Quel avenir pour le collège ?

Ce stage sera animé par Bruno Mer du groupe national collègue.

➔ **jeudi 24 janvier 2013**

à l'Athénée municipal de Bordeaux  
de 9h30 à 17h.

**Faire la demande d'autorisation d'absence avant le  
vendredi 21 décembre 2012**

**Coupon de participation à retourner au  
SNES 138 rue de Pessac 33 000 Bordeaux  
Stage Collège**

(vous pouvez aussi vous inscrire au stage par mail en écrivant à s3bor@snes.edu)

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM , Prénom  
Grade et fonction  
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
s/c de Monsieur le Chef d'établissement (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires,  
de la loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État (2)  
définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de  
solliciter un congé du ..... au ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....  
Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

A .....le .....  
Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique  
(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)